

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du Mercredi 7 Février 2007 – Salle des Fêtes de Sérignac

Étaient présents :

Alain Falgayras. Claude Laporte. Georges Brugel. Constant Bonfante. Françoise Deuilhé. Alain Carrere. Jean-Luc Colonna. Gérard Fauré. Jean Martinet. Odé Guirbal. Jean-Louis Dupont. André Gissot. Salvador Lopez. Pierre Granier. Rémy Thau. Michel Baqué. Maurice Ramirez. Bernard Saurin. René Thau. Bertrand Thibout. Christophe Larrocan. Francis Garrigues. Yves Meilhan. Marie-Rose Darparens. Philippe Corne. Michèle Abadie. Emilien Roucolle. Jean-Jacques Aouelle. Augustin Ricot. Jean Rieuneau. Patrick Pradines. Daniel Dabasse. Séverin Beaudonnet. Christian Tissot. Julien Pierre Laporte. Michel Borgolotto. René Giavarini. Yves Nègre. Pascaline Sénéchal.

Étaient excusés :

Alain Gaussens. Faustin Llido. Ghislaine Poux. Solange Lejoncour. Jacqueline Tonin. Guy Belleval. Pascale Rossi. Jean Luc Issanchou. Sandrine Novarino. Henri Souliés. Marcel Gasquet. Patrick Fontanini. Henri De Marsac. Serge Forlay. Michel Delbreil.

Participaient également :

Monsieur Hugues Delmas, Percepteur.
Monsieur Alex Avensac, Contrôleur CCLTG.
Madame Isabelle Pontac, Comptable CCLTG.
Madame Jackie Barrau, Comptable CCLTG.
Madame Sandrine Champié, Agent de Développement Local CCLTG.
Madame Isabelle Prête, Secrétaire CCLTG.

Ordre du jour :

- ◆ Vote des comptes administratifs 2006 : Communauté de Communes, ZAC de Bordevieille, ZAC du Coutré, SPANC.
- ◆ Orientations budgétaires 2007.
- ◆ Intégration de Sérignac :
 - Mise à disposition des voies et terrain de la zone.
 - Approbation des attributions de compensations.
- ◆ Questions diverses.

Monsieur le Président remercie Monsieur René Giavarini, Maire de Sérignac pour l'accueil qui est réservé à l'ensemble du Conseil Communautaire et donne la parole à Monsieur le Maire.

Monsieur René Giavarini est honoré de nous recevoir pour la première fois dans sa commune, désormais intégrée à la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2007.

Le verre de l'amitié sera offert après la séance.

Monsieur Odé Guirbal a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<p>1°) <u>Rapport d'activité 2006</u></p>	<p>Monsieur le Président réalise une présentation sur vidéo-projecteur du rapport d'activité 2006 (voir document en annexe). Ce rapport a été validé par les différentes commissions de la Communauté de Communes.</p> <p><u>Remarques :</u></p> <p>✓ <u>Evolution de la fiscalité en 2007 :</u> Monsieur le Président précise que l'intégration de Sérignac aura une incidence favorable sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et la TPU (Taxe Professionnelle Unique).</p> <p>✓ <u>Reste à réaliser 2006 :</u> <i>Etude tourisme handicap :</i> La Communauté de Communes souhaite renégocier la phase étude de ce projet.</p> <p><i>Signalétique Office de Tourisme Intercommunal :</i> Des panneaux « Bienvenue en Lomagne » seront disposés sur les axes principaux du territoire de la Lomagne (route de Toulouse pour Beaumont, route de Castel pour Lavit, route de Montauban pour Larrazet, route de Lectoure pour Mansonville, route d'Auch pour Maubec).</p> <p>Egalement une signalétique touristique sera mise en place sur les sentiers de randonnées et circuits cyclo. Monsieur le Président souligne que des subventions Etat (DGE), des aides Départementales et Régionales couvrant 60 % de la dépense ont été accordées.</p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<p>1°) Rapport d'activité 2006</p>	<p><u>Containers OM</u> :</p> <p>Le montant de cette dépense correspond à la mise à disposition de containers sur la commune de Larrazet.</p> <p>✓ <u>Zones d'activités communautaires</u> :</p> <p>La Communauté de Communes envisage l'acquisition du terrain situé sur la commune de Mansonville à la sortie de l'autoroute pour créer une zone d'activité.</p> <p>La voirie de la zone d'activité de Sérignac sera prise en charge par la Communauté de Communes.</p> <p>La réalisation du rond point de la zone d'activité de Bordevieille pourrait être reportée pour faciliter le passage du Tour de France 2007.</p> <p>Un terrain d'un hectare et demi situé sur la zone du Coutré sera acheté pour réaliser une déchetterie.</p> <p>✓ <u>SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif</u> :</p> <p>Le nouveau projet de loi sur l'eau qui sera certainement appliqué après les Présidentielles, nous obligera à contrôler toutes les habitations individuelles en non collectif d'ici 2012. Les particuliers concernés auront un délai de 5 ans (jusqu'en 2017) pour se mettre en conformité avec la loi.</p> <p>DELIBERATION : RAPPORT D'ACTIVITE soumis au vote par le secrétaire de séance, Monsieur Odé Guirbal : VOTE A L'UNANIMITE</p>
<p>2°) <u>Orientations budgétaires 2007</u></p>	<p>Voir document en annexe.</p> <p>Ces propositions ont été validées par les commissions concernées et la commission Finance et Personnel.</p> <p>✓ <u>Voirie</u> :</p> <p>L'achat du point à temps permettra de remplacer l'équipement actuel devenu obsolète.</p> <p>Le nouveau matériel permettra de réaliser des travaux de goudronnage sur une plus grande distance car la contenance de la cuve est plus importante.</p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<p>2°) <u>Orientations budgétaires 2007</u></p>	<p>✓ <u>Personnel voirie</u></p> <p>La Communauté de Communes envisage d'ouvrir un poste d'agent voirie à temps complet afin de faire face au surcroît de travail engendré, notamment par l'intégration de Sérignac.</p> <p>Parallèlement, 2 postes agents voirie à temps complets vont être ouverts et seront affectés à la « Brigade Verte ».</p> <p>Cette brigade verte interviendra dans le cadre du service partagé. Une convention entre la Communauté et la Commune concernée sera signée et fixera les modalités d'intervention.</p> <p>Il sera également mis à disposition des communes le matériel adéquat.</p> <p>Cette prestation serait facturée à chaque commune. Le coût d'intervention de la brigade verte pourrait être évalué à 250 euros environ par journée. Ce montant pourra être proratisé en fonction du temps d'intervention souhaité par les communes intéressées.</p> <p>L'encadrement de cette brigade verte sera assuré par Monsieur Alex Avensac.</p> <p>Elle aura pour missions d'entretenir les espaces verts, les cimetières des communes qui le souhaitent, les gardes corps, les chemins de randonnées, l'égavage. Elle pourra également être sollicitée par la Communauté de Communes pour réaliser l'entretien des espaces verts des zones d'activités communautaires, les plates formes des containers OM et divers petits travaux sur la voirie communale.</p> <p>Monsieur le Président précise que depuis le 1^{er} janvier 2007, si un problème se produit sur une voie communale, la responsabilité du maire concerné et du Président de la Communauté de Communes est engagée conjointement.</p> <p>De ce fait, la Communauté de Communes doit recenser les chemins communaux dont l'entretien est effectué par la Communauté de Communes et les chemins ruraux qui relèvent de la compétence pleine et entière des communes.</p> <p>✓ <u>Déchetteries Beaumont et Lavit :</u> <u>Rappel :</u> Deux déchetteries intercommunales vont être réalisées (fin 2007) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une sur la zone artisanale de Bordevieille à Beaumont. - Une autre sur la zone du Coutré à Lavit.

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<p>2°) <u>Orientations budgétaires 2007</u></p>	<p>Afin d'obtenir le maximum d'aides financières, la Communauté de Communes sera maître d'ouvrage et devrait obtenir une subvention Etat de l'ordre de 30 % (DDR) et une aide départementale sous forme de subvention en annuité qui correspondra à 50 % des 70 % restant.</p> <p>Dès l'achèvement des travaux, la Communauté de Communes transfèrera la compétence « gestion » des deux déchetteries au Syndicat Mixte Départemental d'Etudes et de Traitement des Déchets Ménagers.</p> <p>La décharge de St Jean (commune de Beaumont) sera gérée par le Syndicat Départemental. Les entreprises pourront y déposer leurs gravats (véhicules de plus de 3,5 tonnes).</p> <p>Les déchetteries seront réservées aux particuliers, aux artisans, commerçants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes et aux entreprises extérieures mais travaillant sur le territoire de la Communauté de Communes. Seul les véhicules de moins de 3,5 tonnes auront accès aux sites.</p> <p>Un règlement intérieur fixant les conditions d'accueil et de fonctionnement des déchetteries sera établi.</p> <p style="text-align: center;">DELIBERATION : PROPOSITIONS ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007 : VOTE UNANIMITE</p> <p>Monsieur le Président informe les délégués communautaires qu'une commission d'embauche a été constituée lors de la commission Finances et Personnel, de Mr Gérard Fauré, Mr Odé Guirbal, Mr Bertrand Thibout, Mr Maurice Ramirez et Monsieur Francis Garrigues afin de recruter les trois agents voiries. Ces postes seront ouverts sur la Communauté de Communes. Un appel à candidature est lancé auprès des élus.</p>
<p>3°) <u>Intégration de Sérignac</u></p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION : MISE A DISPOSITION DES VOIES ET TERRAINS DE LA ZONE : VOTE UNANIMITE</p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<p>4°) <u>Attributions de compensation</u> (voir document en annexe)</p>	<p>DELIBERATION : VOTE UNANIMITE</p>
<p><u>Questions diverses</u></p>	<p>DELIBERATION : TRANSFERT DE L'EMPRUNT RELATIF A L'AMENAGEMENT DE LA ZAC DE SERIGNAC : VOTE UNANIMITE</p> <p><u>Prise en compte des communes situées en zones blanches :</u></p> <p>Monsieur Giavarini, Maire de Sérignac interpelle Monsieur le Président concernant la situation des communes non raccordées à l'ADSL. En effet, 11 Communes de la Communauté dont Sérignac ne sont pas encore couvertes par l'ADSL car elles sont situées sur les zones dites blanches.</p> <p>Monsieur le Président explique que la Région a recensé dix communes qui pourraient bénéficier des aides du Département et de la Région. La commune de Balignac a pu être raccordée par le biais de la WIFI. La Communauté de Communes va engager une réflexion pour résoudre la situation de ces communes.</p> <p>Monsieur le Président donne lecture d'un article paru à Mairie Info le 7 février 2007 concernant les dernières mesures annoncées en faveur des communes situées en zones blanches (ci-joint copie en annexe).</p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<p><u>Questions diverses</u></p>	<p><u>Problème de fonctionnement de la piscine à Beaumont de Lomagne</u></p> <p>Monsieur le Président annonce que Monsieur Falcomer de la SEMATeG a été interpellé afin de résoudre un problème de fonctionnement à la piscine située sur la base de loisirs de Beaumont de Lomagne.</p> <p>Monsieur le Président souhaite que cette structure soit opérationnelle car cet équipement constitue un atout touristique majeur pour la base de loisirs.</p> <hr/> <p><u>Présentation de la nouvelle identité visuelle de la Communauté de Communes (logo et papier à en tête)</u> Voir document en annexe.</p> <p>Les membres du Conseil Communautaire souhaitent y apporter des modifications.</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le Président,
Francis Garrigues

